

En conformité avec l'article L.5121-1-3 du code de la santé publique, ci-après les principes actifs (DCI) des médicaments dont les Laboratoires ALCON sont titulaires des autorisations de mise sur le marché et/ou responsables de l'exploitation

Au 01/01/2023

**Tableau 1 : Médicaments commercialisés**

Spécialités	DCI
ATROPINE ALCON 0,3 POUR CENT, collyre	atropine
ATROPINE ALCON 0,5 POUR CENT, collyre	atropine
ATROPINE ALCON 1 POUR CENT, collyre	atropine
LACRYVISC, gel ophtalmique	carbomère 974P
MIOSTAT 100 microgrammes/ml, solution injectable pour voie intraoculaire	carbachol
NUTRIVISC 5 POUR CENT, collyre en solution	povidone
SKIACOL 0,5 POUR CENT, collyre	cyclopentolate

**Tableau 2 : Médicaments non commercialisés**

Spécialités	DCI
LACRYVISC, gel ophtalmique en récipient unidose	carbomère 974P
NUTRIVISC 5 POUR CENT (20 mg/0,4 ml), collyre en solution en récipient unidose	povidone